

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2025

PLUSIEURS MESURES DE JUSTICE POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES - (N° 1345)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF22

présenté par
M. Monnet, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« d'un »

les mots :

« sur le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel